Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260626-DB202648-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 26 juin, à 18 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 15

Date de convocation : 22 juin 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Jean-René MARZIN, Elodie CURUNET, Baptiste DANION, Tifenn LE GUELLEC, Didier DESPLECHIN.

Excusés : Patrick ANTOINE donne pouvoir à Jean-René MARZIN
Pascal COAT donne pouvoir à Didier DESPLECHIN
Anne-Françoise ROBIN donne pouvoir à Elodie CURUNET
Catherine HENRY donne pouvoir à Loïc LE BECHEC
Frédérique MENESGUEN donne pouvoir à Brigitte LE BRUN
Tiphaine MORVAN donne pouvoir à Tifenn LE GUELLEC

Secrétaire de séance : Tifenn LE GUELLEC

DB2026-48

ACQUISITION DE LA MAISON LAROUR - 28 RUE SAINT-JEAN - ZE 135

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1311-10,

CONSIDÉRANT le bien immobilier situé 28 rue Saint-Jean, cadastré ZE 135, d'une superficie de 285 m², propriété de l'Indivision LAROUR,

CONSIDÉRANT la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix net vendeur de 11 400,00 €, soit 40,00 € /m²,

CONSIDÉRANT l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 € pour les acquisitions,

CONSIDÉRANT que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE** l'acquisition de la propriété immobilière, cadastrée ZE 135, sise à Saint-Nic, 28 rue Saint-Jean, dans les conditions décrites, au prix de 11 400,00 € (onze mille quatre-cents euros) net vendeur,
- **PREND EN CHARGE** les frais de notaire et de bornage,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire

Tifenn LE GUELLEC

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Gilles MOLAC

MAIRIE DE SAINT-NIC (Finistère)